

Numéro	DL200122-JNC01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Autres domaines de compétences des communes	
Objet	Convention territoriale globale de services aux familles	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 13 février 2020

L'an deux mil vingt le treize février à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Claude FROEHLI, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Claude FROEHLI, Maire, Madame Séverine MAGDELAINE, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Madame Huguette HECKEL, Monsieur Bernard LUTTMANN, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, Monsieur Naoufel GASMI, adjoints, Madame Edith ROZANT, Monsieur Jacques BIGOT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Monsieur Michel WAGNER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carolle HUBER, Madame Fabienne COSMO, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Madame Catherine MILLOT, Monsieur Emmanuel LOUIS, Madame Sophie QUINTIN, Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE, Monsieur Jérémy DURAND, Monsieur André KUHN, Madame Béatrice HESS, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

Etaient excusés :

- Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel BACHMANN
- Monsieur Alain MAZEAU ayant donné procuration à Monsieur Daniel HAESSIG

Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	7 février 2020
Date de publication délibération :	18 février 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	18 février 2020



Numéro	DL200122-JNC01	1/2
Matière	9.1. Autres domaines de compétences - Autres ... des communes	

IV. ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

1. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 de la branche Famille vise à définir une stratégie au sein de chaque CAF pour tendre, dans un souci d'équité, vers une couverture totale des territoires par une CTG, qui devient le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les CAF, pour maintenir et développer les services aux familles.

Elle remplace donc progressivement les Contrats enfance jeunesse (CEJ). L'échelle territoriale pertinente de signature des CTG est celle qui permet l'analyse la plus cohérente des besoins des familles et des réponses à leur apporter. Indépendante désormais des périmètres de compétences de chaque collectivité, elle a amené les maires des communes de Geispolsheim, d'Illkirch-Graffenstaden et de Lingolsheim à engager une réflexion sur l'élaboration d'un projet commun.

Il est à noter, par ailleurs, qu'à compter de 2020, les CEJ seront progressivement remplacés par un nouveau dispositif de financement national, les « bonus territoires CTG » garantissant, à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements précédemment versés dans le cadre des CEJ. L'ensemble des équipements présents sur un territoire couvert par une CTG et soutenus par les collectivités signataires en sera bénéficiaire.

Au-delà des engagements réciproques entre la CAF et la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, des enjeux communs de développement et de coordination ont été convenus entre les trois communes précitées, au regard des besoins identifiés et de leurs champs d'intervention respectifs, à savoir :

- Enrichir les connaissances partagées du territoire : réalisation d'un diagnostic du territoire ;
- Préserver et valoriser l'offre d'accueil individuel ;
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques.

Le projet de convention joint définit en outre les modalités et principes de coopération entre les parties.

Numéro	DL200122-JNC01	2/2
Matière	9.1. Autres domaines de compétences - Autres ... des communes	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la convention territoriale globale de services aux familles avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, la commune de Geispolsheim et la commune de Lingolsheim ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ci-annexée.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

**Pour extrait conforme
Le Maire
Claude FROEHLY**

